

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1598

Lyon 9e – Grand Projet de Ville de Lyon – La Duchère – Lancement de l'opération 60059007 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-3 – programme 00016 – Approbation d'une convention relative à la participation financière de la Ville de Lyon au financement de la résidentialisation de l'immeuble Alizé de Grand Lyon Habitat – Attribution d'une subvention de 200 000 euros à Grand Lyon Habitat.

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1598 - LYON 9E – GRAND PROJET DE VILLE DE LYON – LA DUCHERE – LANCEMENT DE L'OPERATION 60059007 – AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-3 – PROGRAMME 00016 – APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON AU FINANCEMENT DE LA RESIDENTIALISATION DE L'IMMEUBLE ALIZE DE GRAND LYON HABITAT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 200 000 EUROS A GRAND LYON HABITAT. (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Renouveau urbain – PNRU : Duchère / Mermoz / Langlet Santy » et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Habitat 2015-2020 » n° 2015-3, programme n° 00016.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Duchère, Grand Lyon Habitat a entrepris entre 2003 et 2005 un programme de requalification de la barre 200 rebaptisée Alizé, située au 200-204 rue Marcel Cerdan. Comprenant à l'origine 324 logements répartis en 10 allées de 17 niveaux, l'immeuble compte aujourd'hui 184 logements répartis en 5 allées dont 4 réhabilitées, 1 restructurée et la construction de 30 logements en pignon Sud.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique impulsée par le Grand Projet de Ville Lyon – La Duchère selon quatre grandes orientations :

1. constituer des unités résidentielles de plus petite taille ;
2. réhabiliter les logements conservés pour améliorer le confort des habitants ainsi que l'image et la qualité de l'habitat ;
3. résidentialiser pour délimiter les espaces extérieurs de proximité ;
4. construire de nouveaux logements pour diversifier l'offre et favoriser le parcours résidentiel.

A ce jour, seul l'objectif 3 reste à réaliser : dans l'attente de l'avancement du projet urbain, les aménagements qualitatifs du pied d'immeuble n'ont pu être réalisés.

En effet, sur l'îlot 13 sur lequel se trouve la barre Alizé, Grand Lyon Habitat construit un ensemble immobilier « les Quatre Temps » de 57 logements dont 40 en accession sociale et 17 locatifs sociaux financés en PLUS-CD. Cela a impliqué la suppression du parking aérien d'environ 70 places dévolu à la barre Alizé, la construction d'un stationnement souterrain de 106 places dont 68 reconstituées pour la barre, ainsi que l'aménagement d'un espace résidentiel

qualitatif réservé aux locataires avec la création de 2 places de stationnement accessibles aux personnes à mobilité réduite en surface pour des locataires de la barre Alizé.

Grand Lyon Habitat a organisé plusieurs réunions de concertation avec les habitants de la barre Alizé concernant l'évolution des espaces de proximité afin d'intégrer au mieux leurs demandes et faciliter l'acceptation du projet. Celui-ci permet de réaliser un espace vert central bénéficiant :

- d'un aspect végétal qualitatif ;
- d'un bon éclairage pour éviter les zones d'insécurité et permettre la lisibilité des espaces ;
- d'une délimitation physique qualitative de l'espace résidentiel privé par des grilles avec portillons et signalétique appropriée.

Il comportera entre autres un espace ombragé équipé de bancs et d'aires de jeux. Le projet a aussi pour objectifs de permettre l'accès aux pompiers et à la collecte des ordures ménagères via la mise en place de silos de collecte intégrés dans le paysage tout en contrôlant l'accès et ses usages.

Ces aménagements amélioreront fortement le cadre de vie des habitants et contribueront à une meilleure intégration de ce secteur résidentiel datant des années 1960 au sein du quartier du Plateau fortement renouvelé.

Ce projet a été initialement validé lors d'un comité de pilotage en 2011. Les besoins de cofinancement ont été nouvellement présentés en comité de pilotage en février 2014 et les partenaires financiers ont confirmé l'intérêt porté à ce projet. Le prix de revient actuel s'élève à 3 157 000 € TTC.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- fonds propres de Grand Lyon Habitat = 1 109 000 €, soit 35 % ;
- prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations = 145 000 €, soit 5 % ;
- subvention ANRU = 1 303 000 €, soit 41 % ;
- subvention de la Métropole de Lyon = 400 000 €, soit 13 % ;
- subvention Ville de Lyon = 200 000 €, soit 6%.

Cette subvention de 200 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3 « Habitat 2015-2020 », programme n° 00016.

Les travaux de résidentialisation devraient débuter juste après la livraison du programme immobilier neuf de 57 logements « les Quatre Temps » du fait du transfert des actuelles places de stationnement de la barre Alizé au sous-sol de cette résidence, en novembre 2015. La livraison du projet d'aménagement de l'espace vert central et de résidentialisation est prévue en mai 2016.

Une convention définissant les modalités d'utilisation de la subvention sera signée entre Grand Lyon Habitat et la Ville de Lyon.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention de participation financière ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1/ Le lancement de l'opération 60059007 « Renouvellement urbain – PNRU 2 Duchère, Mermoz, Langlet Santy » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-3 « Habitat 2015-2020 », programme 00016.

2/ Dans le cadre de cette opération, l'attribution d'une subvention de 200 000 € à Grand Lyon Habitat pour le financement des travaux de résidentialisation de l'immeuble Alizé est approuvée.

3/ La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat relative à la participation financière de la Ville de Lyon au financement de la résidentialisation de l'immeuble Alizé de Grand Lyon Habitat à Lyon 9^e est approuvée.

4/ M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5/ Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant, seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 00016, AP 2015-3, opération 60059007, nature 204182, fonction 72, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte-tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 200 000 €.

6/ Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU